

**MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM
DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 06/07/2026

N° DP 063 214 26 00065

Par :	EDF solutions solaires
Demeurant à :	27 27 CHEMIN DES PEUPLIERS VEELLAGE DE DARDILLY 69570 DARDILLY
Sur un terrain sis à :	1 Impasse de Larrivas 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 AL 910
Nature des travaux :	6 Panneaux photovoltaïques en toiture

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 06/07/2026 par EDF solutions solaires, représenté(e) par Madame MARIE DURIAT.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé 1 Impasse de Larrivas à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté en date du 29 janvier 2026, notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 13/07/2026 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 16/07/2026

Le Maire

Le Maire,
Damien HEYRAUD



NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – Cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)